



MOT du maire



D'entrée de jeu, je tiens à vous féliciter pour votre comportement exemplaire face à la situation que nous vivons actuellement. Je ne le dirai jamais assez souvent, je suis fier de la population de Bonaventure. Je tiens à souligner la collaboration des parents qui ont intégré leur enfant à l'école, dans un contexte d'insécurité, vous avez fait confiance à la direction, aux enseignants et au système scolaire. Cette intégration permettra aux municipalités de bien se préparer pour la mise en place des camps de jour. Merci d'avoir tracé la ligne pour les actions à venir. Je tiens aussi à saluer l'effort de nos adolescents. Malgré les contraintes exigées, vous avez su, dans le respect, combiner école, travail et loisirs en respectant les règles sanitaires. Félicitations!

Depuis quelques semaines, le gouvernement met en place différentes mesures de déconfinement qui vont nous permettre d'avoir un peu plus de liberté. Il ne faut pas oublier que le décret adopté en mars autorise le gouvernement à prendre une forme de contrôle sur notre liberté. Il faut se rappeler que les mesures sont mises en place pour nous protéger. Il est vrai que la situation peut être différente pour une municipalité comme Bonaventure, avec nos grands espaces et du fait que nous sommes une petite population. Il faut toutefois être sur nos gardes. Le directeur de la santé publique, docteur Bonnier-Viger, le mentionne régulièrement, c'est le virus qui mène le bal et il faut apprendre à vivre avec. Donc, profitons de nos espaces et respectons les directives.

L'équipe des loisirs est actuellement à organiser une série d'activités qui permettront de respecter les mesures proposées. Ce sera l'occasion d'expérimenter et de découvrir des sites forts intéressants qui se trouvent sur notre territoire. Vous pourrez aussi faire connaissance avec des artistes, des créateurs, des donneurs de bonheur, ou tout simplement improviser une soirée entre amis. Je vous invite à communiquer avec le service des loisirs afin de proposer vos activités et d'assurer une saine coordination des sites.

Malgré la gestion de crise et la planification de la relance, nous travaillons toujours à finaliser nos projets. Les travaux se poursuivent au Centre récréatif Desjardins et l'entrepreneur devrait terminer ceux-ci pour la fin juin.

BONAVENTURE EN IMAGES



Photo : Madame Geneviève Smith

En ce qui concerne la mise aux normes de l'eau potable, l'entrepreneur s'attend à terminer à la fin juin également. Pour ce qui est de la rue des Peters, les travaux débiteront lorsque l'équipe de pose qui est sur la route Dion aura terminé. Pour les travaux sur Louisbourg, nous avons espoir de terminer vers la fin du mois de juillet, incluant les feux de circulation. D'ici là, nous vous demandons d'être très prudent. Pour les utilisateurs de la promenade en bordure de mer, d'ici à ce que les travaux soient complétés, je vous recommande de vous diriger vers l'intersection de la rue Grand-Pré afin d'effectuer une traverse sécuritaire.

En terminant, plusieurs commerces ont ouvert leurs portes et adaptent leurs services en fonction des mesures sanitaires. Les efforts investis méritent que vous les encouragiez. Considérant que ces commerces de proximité à signature unique sont d'une très grande importance pour notre communauté, je vous incite à les encourager en achetant leurs produits. Merci de votre collaboration, ça va bien aller!

Roch Audet, maire

Date de tombée du prochain journal
Le Courant : 15 juin 2020



Le virage vers le retour à la normale s'effectue graduellement en fonction des autorisations gouvernementales qui nous sont fournies. L'hôtel de ville est rouvert depuis le 25 mai, nous vous demandons d'y respecter les mesures d'hygiène établies. Les équipes de la Ville œuvrent à préparer nos infrastructures pour la saison estivale qui est à nos portes.

PROJETS MUNICIPAUX

Les projets municipaux reprennent vie graduellement, l'arrêt forcé a provoqué des changements des échéanciers et des séquences de travail des entrepreneurs.

Centre récréatif Desjardins

Les travaux ont repris le 11 mai dernier, la livraison du bâtiment devrait avoir lieu la dernière semaine de juin.



Mise aux normes de l'eau potable

Le retour au chantier s'est effectué le 18 mai, les travaux devraient être complétés à la fin de juin.

Feux de circulation et avenue de Louisbourg

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) procédera sous peu à l'installation de la partie aérienne des feux de circulation à l'intersection de la route 132 et de l'avenue de Louisbourg. Ces travaux devraient commencer le 9 juin et les feux devraient être opérationnels quelques jours plus tard. Surveillez la signalisation concernant l'avis de changement aux infrastructures routières.

Du côté des derniers aménagements de l'avenue de Louisbourg, les placettes seront réalisées au début de juillet : terrassement, mobilier urbain et végétéaux. Ces derniers seront implantés en deux phases. La première, dans la plate-bande entre la piste multifonctionnelle et l'avenue, dès la mi-juin. La seconde phase, autour des placettes, après la réalisation de ces dernières, en juillet.

Développement rue des Peters

L'échéancier final n'est pas encore connu, mais on s'attend à ce que les travaux débutent à la fin juin.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 1^{er} juin 2020. L'ordre du jour sera disponible sur le site Internet de la Ville en fin de journée le vendredi précédent. En raison des diverses mesures pour la protection, la séance se tiendra à huis clos. L'enregistrement sera disponible sur le site Internet de la Ville de Bonaventure, le 5 mai dans la section : « À propos / Conseil municipal / Séances du conseil ».



POUR JOINDRE NOS DIRECTIONS

Téléphone : 418 534-2313 | Postes et courriels :

Direction générale François Bouchard	Poste 225	directiongenerale@villebonaventure.ca
Service incendie Sam Arsenault	Poste 206	pompiers@villebonaventure.ca
Loisirs Julie Loubert	Poste 231	directionloisirs@villebonaventure.ca
Travaux publics Yanis Quimper	Poste 213	travauxpublics@villebonaventure.ca
Urbanisme Florence Bouchard	Poste 233	urbanisme@villebonaventure.ca

LOISIRS

culture, tourisme et
vie communautaire



CORVÉE DU PRINTEMPS

Malgré le contexte de crise sanitaire, la population a été mobilisée et conscientisée à faire cette corvée sur plusieurs jours, de façon autonome, et le tout en conservant les règles de distanciation sociale. La Corvée fut un succès et près de 25 familles ont participé au concours sur Facebook, en plus des autres qui ont fait la Corvée sans s'inscrire au concours. Nous offrons nos sincères remerciements à tous ceux qui se sont impliqués de près ou de loin à rendre notre ville propre.





CAMP DE JOUR

L'équipe de la Ville travaille actuellement à la façon dont elle pourra déployer le camp de jour estival pour qu'il soit sécuritaire pour vos jeunes et pour le personnel. Ainsi, dès que les protocoles seront mis en place et que nous pourrons vous présenter une journée type, nous vous informerons des différents détails.

OFFRE D'EMPLOI

Nous sommes toujours à la recherche de moniteurs-accompagnateurs pour des enfants ayant des besoins particuliers en camp de jour. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé, donc d'un ratio d'un moniteur pour un jeune.

OFFRE
D'EMPLOI

CAMP DE JOUR

Moniteurs pour enfants
ayant des besoins particuliers

Postulez maintenant

Communiquez avec Julie Loubert à
directionloisirs@villebonaventure.ca
418 534-2313, poste 231

INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

Depuis le 20 mai dernier, nous avons l'autorisation de pratiquer différents sports individuels et différents loisirs en pratique libre non organisée.

Du côté de nos infrastructures municipales, cela inclut plus spécifiquement les terrains de tennis. Voici quelques exemples de règles à respecter : se laver ou se désinfecter les mains avant et après la séance de tennis, nettoyer le matériel utilisé (raquette, balles, bouteille d'eau, etc.), maintenir une distance d'au moins deux mètres entre les personnes et ne pas serrer la main de son partenaire.

Les pistes multifonctionnelles et les plages demeurent accessibles et les utilisateurs sont très respectueux de la distanciation sociale. Nous vous encourageons donc à poursuivre en ce sens! Bien que ces lieux publics soient accessibles, nous n'avons pas, à ce jour, eu l'autorisation d'ouvrir les bâtiments sanitaires.

Nous vous invitons encore une fois à rester à l'affût de nos communications pour toutes nouveautés.



AVIS PUBLICS EN LIGNE

Les avis pour les consultations publiques paraissent sur le site Internet de la Ville de Bonaventure au lien suivant : villebonaventure.ca/avis-publics-et-reglements/.

Dans le contexte actuel, les consultations publiques ne se tiennent pas en personne, mais doivent se faire par écrit. Les informations pour transmettre des commentaires sont inscrites dans chaque avis. Des avis publics peuvent être ajoutés quotidiennement, et ce, évidemment des projets et demandes. Il est donc important de consulter régulièrement la section assignée du site Internet.

Les avis publics actuellement en vigueur sont les suivants :

- Demande de de dérogation mineure_construction 220 chemin Thivierge_lot 6 022 300
- Demande de dérogation mineure_158 avenue de Louisbourg
- Demande de dérogation mineure_126 place de 1755
- Demande de dérogation mineure_161 avenue Beauséjour
- Demande de dérogation mineure_108 avenue de Grand-Pré

Votre participation et votre intérêt à la vie démocratique municipale sont importants. Pour toute question sur les avis en cours, vous pouvez contacter la secrétaire de direction à : mairie@villebonaventure.ca ou en composant le 418 534-2313, poste 230.

RÉNO RÉGION

Dans le contexte actuel, aucune information n'a été obtenue sur la tenue du programme Réno Région pour 2020. Celui-ci vise à offrir de l'aide financière pour des travaux visant à corriger des défauts majeurs sur les propriétés et est financé par la Société d'habitation du Québec. Les revenus et la valeur de la propriété font partie des critères de sélection pour l'admissibilité. Dès que nous aurons des précisions sur la tenue du programme, qui dépend de l'aide financière provinciale, l'information sera diffusée. Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous contacter et nous garderons vos coordonnées pour vous informer rapidement si le programme entre en vigueur. Contactez-nous à urbanisme@villebonaventure.ca ou au 418 534-2313, poste 233.

Pour plus d'informations sur les modalités du programme : habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html





NOUVELLE LOI SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

Le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est entré en vigueur le 3 mars et apporte de nouvelles responsabilités aux villes et aux propriétaires de chiens. Pour accéder à l'ensemble du règlement provincial, consultez notre site web pour y trouver le lien :

villebonaventure.ca/nouvelle-loi-sur-l-encadrement-des-chiens/.

Ci-dessous, une partie des nouvelles normes relatives à l'encadrement et à la possession d'un chien :

- Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.
- Un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m.
- Un chien de 20 kg et plus doit porter, en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
- Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien.
- Les médecins vétérinaires devront déclarer obligatoirement à la Ville tout incident impliquant un chien ayant blessé une personne ou un autre animal. La Ville pourra alors décider si une analyse de la dangerosité est exigée. Cette expertise permettra de déterminer si le chien doit être considéré comme dangereux ou s'il sera soumis à des restrictions de garde.
- Un chien ayant causé des blessures graves ou la mort devra être euthanasié.
- Chaque chien doit être enregistré annuellement et porter une médaille.



Image : gracieuseté de Louis Tremblay

ENREGISTREMENT DES CHIENS

Ce règlement provincial vient obliger tout propriétaire de chien à l'enregistrer auprès de la Ville avant le 3 juin 2020. À cet effet, des formulaires ont été acheminés à chaque propriétaire de chien qui détient une médaille délivrée par la Ville. Ce formulaire inclut des informations qui n'étaient pas recensées dans le passé. Les propriétaires qui n'ont encore jamais enregistré leur chien peuvent trouver une version numérique du formulaire au lien suivant :

villebonaventure.ca/nouvelle-loi-sur-l-encadrement-des-chiens/

ou se procurer une copie papier à l'hôtel de ville.

Ce formulaire doit être retourné avant le 3 juin en personne ou par la poste au :

127, avenue de Louisbourg, Bonaventure (Qc) G0C 1E0
ou par courriel à : reception@villebonaventure.ca.

Pour toute question sur les nouvelles normes encadrant les chiens, vous pouvez joindre le service de l'urbanisme à urbanisme@villebonaventure.ca ou au 418 534-2313, poste 233.



JARDIN COMMUNAUTAIRE

Pour la saison 2020, le jardin est en restructuration pour respecter la nouvelle réglementation en lien avec la COVID-19. Tous les efforts sont mis en place pour que le site soit prêt au début du mois de juin. Il est à noter que les anciens ont priorité, beaucoup de demandes ont été reçues et les places sont limitées.

Le jardin communautaire de Bonaventure est géré par le Collectif Aliment-Terre. Pour toute question concernant les jardins communautaires et pour signaler votre intérêt pour avoir un emplacement pour jardiner, écrivez à jardinscat@gmail.com ou contactez Myriam Clément au 418 752-5010.

URBANISME



ÉVALUATION MUNICIPALE : REPRISSE DES VISITES

Suite au décret gouvernemental du 6 mai 2020, le Groupe Altus reprendra graduellement l'inspection des immeubles dans le cadre du mandat octroyé par la MRC pour réaliser les travaux en évaluation foncière sur le territoire de la Ville de Bonaventure. Seules des visites extérieures des résidences seront effectuées par les employés du Groupe Altus dans les prochaines semaines, afin de respecter les mesures de distanciation sociale. Pour respecter ces mesures, il est à noter que l'inspecteur muni d'une carte d'identité ne sonnera pas à la porte de la résidence pour s'identifier, mais laissera toutefois un carton de visite avec ses coordonnées. Il procédera au relevé extérieur de la résidence et des photographies seront prises.

Compte tenu des limitations au niveau des inspections, un formulaire d'autodéclaration devra être obligatoirement rempli par les propriétaires concernés afin de divulguer les modifications apportées au bâtiment suite à l'émission d'un permis ou dans le cadre du maintien de l'inventaire, tel que prévu à l'article 18 de la Loi sur la fiscalité municipale. Ce formulaire sera envoyé par la poste ou joint avec le carton de visite.

16. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès du bien à l'évaluateur ou à son représentant agissant en vertu de l'article 15, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 50 000 \$.

18. Le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire doit fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements relatifs au bien, dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions, selon que ce dernier lui demande de les fournir, au moyen d'un questionnaire ou autrement, ou de les rendre disponibles.

Le propriétaire d'un terrain ou son mandataire doit, de la même façon, lorsqu'il s'y trouve un bien devant être porté au rôle au nom de son propriétaire en vertu du chapitre V, fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions et qui sont relatifs au propriétaire de ce bien.

Commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 16 le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire qui, sans excuse légitime, ne fournit pas ou ne rend pas disponibles, selon la demande de l'évaluateur ou de son représentant, les renseignements visés au premier et deuxième alinéas, ou fournit ou rend disponibles de faux renseignements.

Pour toute question, vous pouvez joindre Xavier Boucher, de la firme Altus, au numéro suivant : 418 759-3909, poste 1835, ou par courriel à : xavier.boucher@groupealtus.com.

ENVIRONNEMENT



JUIN : MOIS DE L'EAU

Au Québec, le mois de juin est officiellement le Mois de l'eau ! Une autre belle occasion de prendre connaissance des belles richesses qui nous entourent et d'en profiter pour approfondir ses connaissances en la matière, car nous sommes tous gardiens de l'eau. Par exemple, saviez-vous que tous les solides rejetés dans le réseau d'égout (tels que les lingettes humides, les tampons, etc.) peuvent facilement bloquer les pompes du réseau de la municipalité et occasionner des coûts importants d'entretien ou de réparation?

Par ailleurs, le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, un important promoteur du Mois de l'eau, a lancé le concours *Donnez vie à vos idées en vidéEAU!* Plusieurs beaux prix sont à gagner.



Pour vos vidéos, il vous suffit de faire jouer votre créativité, toutes les mises en scène, accessoires et supports sont encouragés : dessins, mots, danses, jeux, images de drone, etc. Information : rbvq.qc.ca.

OPÉRATION RIVES

Rivière
BONAVENTURE



Le **Festival de la rivière**, initialement prévu en début juin, a dû être repensé compte tenu des circonstances entourant la situation de pandémie. Si les conditions le permettent, l'évènement sera reporté aux 19 et 20 septembre 2020. Soyez à l'affût pour la programmation de toutes les activités mettant en valeur cette belle richesse commune qu'est la rivière Bonaventure!

D'autre part, il est prévu, pour cette troisième année du projet Opération Rives, que les agents en environnement effectuent une autre visite de tous les terrains aménagés afin d'évaluer l'évolution de l'état des rives. Les visites s'effectueront vers la fin de la saison, afin de maximiser le temps de croissance des végétaux de la rive, ainsi que de laisser le temps aux riverains de mettre en place les corrections recommandées. Le temps venu, un agent vous contactera pour une prise de rendez-vous si vous souhaitez être présent lors de cette visite.

Information : 418 534-2313, poste 233 ou poste 240.



SERVICE incendie



INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT

Nous désirons vous rappeler que les feux à ciel ouvert sont actuellement interdits par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), et ceci en raison de la pandémie qui restreint les pompiers à leur territoire respectif d'intervention ainsi que pour limiter les risques de propagation du virus lorsque ceux-ci répondent à des alertes, le tout combiné au temps sec de ce printemps.

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT



AMENDE DE 500 \$ À 50 000 \$
(en plus du paiement d'une facture en certaines circonstances)



Le printemps est une période particulièrement à risque pour les feux de broussailles et plus de la moitié des incendies survenus depuis le début du printemps ont été causés par la perte de contrôle d'un brûlage de rebuts ou de matières résiduelles faits par des résidents. Cette pratique est présentement interdite.



Seuls sont autorisés les feux domestiques allumés dans un foyer muni d'un pare-étincelles.

TRAVAUX publics



AQUEDUC ET ÉGOUTS

Comme propriétaire, vous êtes responsable de l'entretien et de la réparation de la tuyauterie d'aqueduc, de l'intérieur de votre propriété jusqu'à la valve de fermeture d'eau. Cette dernière est située entre votre immeuble et la conduite d'eau principale de la Ville. De même, vous êtes responsable de la conduite d'égout sanitaire et d'égout pluvial, s'il y a lieu, de l'intérieur de votre résidence jusqu'à l'emprise de la Ville. Que ce soit pour signaler un problème ou pour obtenir une information ou un service, vous pouvez communiquer avec le service des travaux publics de la Ville de Bonaventure en téléphonant à l'hôtel de ville. Toutefois, il est possible que votre situation nécessite une intervention particulière.



Pour vous éclairer, voici les particularités qui s'appliquent à chacun des cas :

Fermeture ou réouverture du service d'eau : Pour une demande de service planifiée, téléphonez au moins 48 heures à l'avance. Pour une urgence, téléphonez dès que possible. Des employés arriveront sur les lieux et prendront les travaux en charge dans les meilleurs délais.

Branchement ou débranchement du service d'eau : Téléphonez dès que possible pour vous assurer que le travail soit effectué au moment désiré.

Bris d'aqueduc et fuite d'eau importante : Téléphonez dès que possible. Votre appel pourrait aider la Ville à limiter les dégâts et à commencer plus vite les réparations nécessaires. Veuillez noter qu'il est de la responsabilité du citoyen d'aviser la Ville s'il est témoin d'un bris ou d'une anomalie.

Refoulement d'égout : Faites d'abord appel à un plombier. Celui-ci déterminera la source du problème et vous indiquera si vous devez téléphoner au service des travaux publics.

Inscrivez-vous sur notre site Internet pour recevoir votre Journal le Courant en format électronique.

www.villebonaventure.ca



MAISON DE LA FAMILLE

La Maison de la Famille poursuivra du soutien aux familles durant l'été 2020, de façon exceptionnelle, car un financement spécial a été reçu du ministère de la Famille!

Services offerts : accueil, écoute, soutien et référence (par téléphone seulement jusqu'à avis contraire) du mardi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30, tout l'été.

Vous avez des idées de ressources que nous pourrions développer cet été, qui respectent la distanciation sociale et ne proposent pas de rassemblement? Faites-nous-en part à mdfanimation@navigue.com ou au 418 534-4449.

CLUB DE GOLF FAUVEL

Le golf Fauvel ouvrira ses portes le vendredi 29 mai, dès 8 h. Il y aura des restrictions, naturellement. Nous vous informerons sur place des dispositions qui ont été instaurées pour votre sécurité. Nous vous souhaitons une bonne saison de golf. Pour plus d'information, contactez le Club au 418 752-3161 ou le gérant au 418 752-0429.

BIOPARC DE LA GASPÉSIE

Nous prévoyons l'ouverture du Bioparc le 22 juin prochain, sous toutes réserves des consignes gouvernementales à venir en lien avec la relance du secteur touristique. Toute l'équipe du Bioparc travaille à la mise en place de mesures de sécurité sanitaire pour assurer une visite agréable et enrichissante, et ce, en toute sécurité pour nos visiteurs et nos employés.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour en savoir davantage sur le Bioparc et ses animaux ou consultez le bioparc.ca pour plus d'information.

GYM ACTION

Dès que nous recevrons l'autorisation d'ouvrir, nous prendrons les dispositions nécessaires pour le faire en toute sécurité. Tout abonnement est prolongé de la durée de la fermeture obligatoire. Merci à notre clientèle de votre patience et de votre compréhension.

Pour plus d'information référez-vous à la page Facebook de Gym Action.

ALCOOLIQUEUX ANONYMES

En attendant la reprise des réunions, consultez ce site pour du support ou pour participer à des réunions virtuelles : aaregion88.org/activites-covid-19/. Vous pouvez également communiquer au : 1 800 463-6155.



CHRONIQUE DU CLUB DE LECTURE

« Olga » de Bernard Schlink (2018)

Olga, c'est l'histoire d'une femme allemande, au 19e siècle, orpheline et provenant d'un milieu très modeste. Elle partage son enfance et sa jeunesse avec Herbert, le fils d'un riche industriel. Olga se bat pour devenir enseignante, lui, rêve d'aventures et d'exploits pour la patrie... Amis d'enfance, puis amants, ils vivent leur amour malgré l'opposition de la famille d'Herbert. Il entreprend une longue expédition en Arctique.

Le roman nous fait vivre la résilience d'Olga pendant qu'elle demeure sans nouvelles de lui alors qu'éclate la Première Guerre mondiale.

Ce fut pour moi un très beau moment de lecture grâce au style de l'auteur, mais également à une sorte de suspense qui nous conduit avec finesse à découvrir qui est réellement Olga.

Bernard Schlink a le talent pour de magnifiques portraits de femmes. On ne peut oublier son roman *Le Liseur* (1995) adapté au cinéma.

Jacqueline Cayouette

RÉSEAU BIBLIO GIM

Pendant que les bibliothèques sont fermées, le Réseau BIBLIO GIM offre plusieurs services aux citoyens grâce aux ressources numériques.

Plus de 8 600 livres et 3 700 revues en format numérique sont disponibles pour les citoyens qui sont abonnés à leur bibliothèque municipale. Ces services, disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, sont accessibles sur le site Internet : www.reseaubibliogim.qc.ca.

ACTIVITÉS en bref

01

JOURNÉE DE LA GASPÉSIE

Le 4 juin, on fête la Gaspésie ensemble de plusieurs façons!

L'organisme Vivre en Gaspésie vous invite à assister à un spectacle virtuel 100 % gaspésien en direct sur leur page Facebook. Également, comme les années passées, vous pouvez prendre une photo de vous habillé en bleu et la partager sur les réseaux sociaux en identifiant @VivreEnGaspésie. D'autres éléments aux couleurs de la Journée de la Gaspésie agrémenteront les médias sociaux : filtre Facebook et GIF ou autocollants.

Pour plus de détails, consultez l'événement Facebook : *Journée de la Gaspésie – 4 juin 2020.*

JOURNÉE DE LA GASPÉSIE

JUN 2020

- Photo en bleu
- Filtre Facebook
- GIFs et stickers
- Spéctacle virtuel

Vivre en Gaspésie



PROGRAMMATION ÉTÉ

Avec l'annulation des événements, nous avons le souci de tout de même offrir à la population des activités et du divertissement dans le respect des mesures sanitaires. Nous travaillons donc à une programmation alternative qui vous sera dévoilée dans les prochaines semaines.

La Fête nationale du Québec

FÊTE NATIONALE

Nous avons envie de souligner la Fête nationale à notre façon, malgré les circonstances exceptionnelles. Vous serez entre autres invités à démontrer votre fierté nationale en décorant vos maisons et les commerces pourraient être mis à contribution. Surveillez nos publications pour en savoir plus!



PARCE QUE #CHAQUEGESTECOMPTE



Du 1^{er} au 7 juin
Semaine québécoise
des personnes handicapées

Votre gouvernement

Québec